

La généralisation du tri à la source des déchets alimentaires



**LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !**

RÉDUISONS, RECYCLONS, VALORISONS

Syvedac
Agissons durablement
sur nos déchets


Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

De quoi s'agit-il ?

- Un nouveau flux de déchets à gérer au 1^{er} janvier 2024

➔ **POUR LES PROFESSIONNELS, producteurs de déchets**

Cette obligation est déjà en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, pour les producteurs > 5t/an

Au 1^{er} janvier 2024, tout producteur ou détenteur, sans limite de tonnage sera concerné.

De quoi s'agit-il ?

➤ Un nouveau flux de déchets à gérer au 1^{er} janvier 2024

➔ POUR LES MENAGES

Au 1^{er} janvier 2024, la loi AGEC oblige les collectivités possédant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés à offrir une solution de tri à la source des biodéchets à **tous les bénéficiaires du service public de prévention et de gestion des déchets.**

✗ AGEC (2020) : Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire

Les biodéchets, c'est quoi ?

"Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires."

✘ Cf. article L. 541-1-1 du code de l'environnement

Les biodéchets qui nous concernent :

- ✗ Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc (compostage individuel, partagé et restauration collective).



Tri à la source déjà en place :
via le dépôt en déchèterie,
collecte en porte-à-porte,
compostage...

- ✗ Les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages

- ✗ Les épluchures de légumes et fruits, les coques, le marc de café, le thé



- ✗ Les restes d'assiettes (viande comprise)



Public concerné

- ✗ Usagers ménagers = les particuliers en maison et en immeuble
- ✗ Usagers assimilés = les professionnels publics ou privés, dont les déchets produits sont similaires en nature et en quantité aux déchets des ménages

(dont la production de biodéchets est inférieure à 5 tonnes par an, soit l'équivalent d'1 bac de 240 litres par semaine de déchets alimentaires).



Avantages multiples du tri à la source des déchets alimentaires

- ✗ Réduire la production d'OMR
- ✗ Permettre la **réutilisation** du compost issu du compostage : **valorisation matière**
- ✗ Détourner ces déchets composés à **80% d'eau** de l'incinération
- ✗ Réduire l'**impact environnemental et économique** lié à la collecte et au traitement des OMR
- ✗ Participer collectivement à un projet d'intérêt général



En moyenne, 1/3 de la poubelle grise est composée de déchets alimentaires

64 949 t.
d'ordures ménagères collectées en 2022,
dont près de
23 000 t. de déchets alimentaires



syvedac
Agissons durablement sur nos déchets

LES DÉCHETS, TOUS CONCERNÉS !
RÉDUISONS, RECYCLONS, VALORISONS

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Solutions privilégiées à Caen la mer

Valorisation sur place

1- Compostage individuel

en habitat pavillonnaire (35 000 foyers concernés)

2- Compostage partagé

sur espace privé en priorité (69 000 foyers concernés)

et en établissement (185 établissements concernés)

Collecte supplémentaire + traitement

3- Apport volontaire

12 200 foyers concernés

200 abris bacs en 2024 dans 21 communes

pour les ménages **ne disposant pas d'autres solutions.**



Le déploiement des solutions

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



22 725 composteurs
distribués depuis 2005

✕ 2025 : 50% des foyers équipés
= + 10 000 composteurs

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

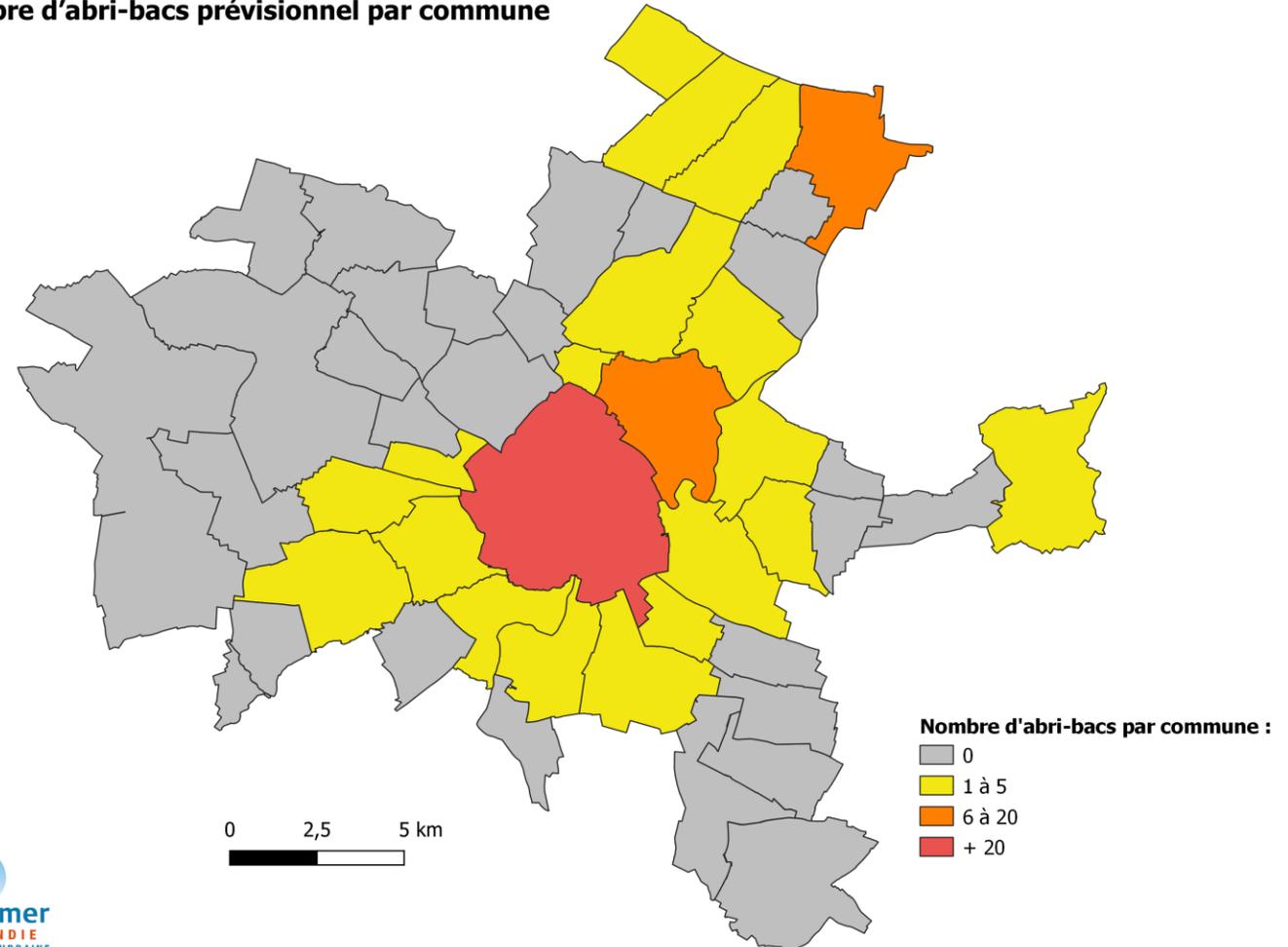


98 sites installés
depuis 2011

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

✕ 200 abris-bacs sur 21 communes en 2024.

Nombre d'abris-bacs prévisionnel par commune



Les consignes de tri en fonction du mode de tri ×

COMPOSTEURS INDIVIDUEL ET PARTAGE (gestion de proximité)



Épluchures, coquilles d'œufs, de fruits secs



Marc de café, sachets de thé, cartons bruns



Résidus de jardin, feuilles mortes, tontes en petite quantité

BAC D'APPORT VOLONTAIRE (collecte)



Épluchures, coquilles d'œufs, de fruits secs



Marc de café, sachets de thé, cartons bruns



+ Déchets carnés, arrêtes de poisson, restes de repas

L'apport volontaire accepte les déchets carnés et les restes de repas car ils sont collectés par un camion et sont valorisés dans un unité industrielle normée.

Traitement et valorisation de ce nouveau flux

Compostage individuel et partagé

GESTION DE PROXIMITÉ &
VALORISATION SUR PLACE
(pas de collecte)



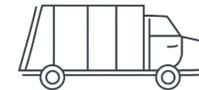
ECONOMIQUE ET
ECOLOGIQUE



Collecte en point d'apport volontaire



PRÉCOLLECTE Abri-bacs



COLLECTE



TRAITEMENT

PLATEFORME DE COMPOSTAGE INDUSTRIEL
(actuellement : plateforme Valnor à Billy)

MÉTHANISATION



MATIÈRE OBTENUE

Compost pour l'exploitation agricole
Méthane et digestat



2023 : communication de pré-lancement

janvier février mars avril mai juin juillet août sept oct nov déc

Identification des copropriétés pouvant accueillir des sites de compostage partagé

Sensibilisation en porte-à-porte pour la promotion du compostage individuel

Rencontres partenaires (syndics, bailleurs...)

Mise à dispo du guide du compostage en mairies

Travaux préalables pose PAV

Rencontres partenaires

Présentation en conseils municipaux

Diffusion d'éléments de communication (articles bulletins municipaux...)

3 octobre : Conférence de presse



2024 : communication de lancement

Campagne mass média (affichage, flocage des camions, articles presse etc...)

Pose des PAV et mise en service immédiate

Distribution des calendriers de collecte

Sensibilisation compostage partagé (animations, boitage mémo tri affichage halls d'immeubles)

Sensibilisation en porte-à-porte pour le promotion du compostage individuel



Focus sur Epron

**LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !**

RÉDUISONS, RECYCLONS, VALORISONS



Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Le compostage individuel

✕ Habitat individuel avec jardin



	Nombre de Pavillons selon INSEE (2019)	Nombre de composteurs installés entre le 01/01/22 et le 31/12/22	Nombre cumulé de composteurs installés au 31/12/22	Taux d'équipement des foyers pavillonnaires sur la commune au 31/12/2022
Epron	484	5	337	69,63%
Caen la mer	63 429	1 158	23 217	36,60%

Compostage individuel : récapitulatif

Pour qui ?

Les usagers en maison individuelle avec jardin

Comment ?

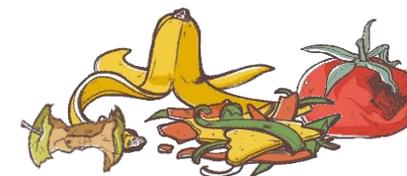
Mise à disposition d'un composteur par l'intercommunalité – Inscription de l'utilisateur sur le site internet de Caen la Mer puis retrait lors de sessions de distribution



Son inconvénient : Ne convient pas aux déchets carnés ou de poissons

Quels déchets ?

Fruits et légumes (épluchures, pelures, trognons)



Coquilles écrasées

Fleurs, feuilles et brindilles



Marc de café, sachet de thé, cartons bruns

Tontes (avec parcimonie)



Compostage individuel : l'accompagnement



- SYVEDAC : Sensibilisation / formation des habitants à l'occasion d'une réunion organisée par une commune ou un regroupement de communes



- Caen la mer : Guide compostage et de l'éco-jardinage + article clé en main



- SYVEDAC : Accompagnement des habitants rencontrant des difficultés ou souhaitant des conseils pour bien composter



Le compostage partagé



LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER DÉPLOIE DES SOLUTIONS POUR VALORISER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

✕

Votre résidence dispose d'un espace vert suffisamment grand pour accueillir des **COMPOSTEURS PARTAGÉS** pour trier les déchets alimentaires et les résidus végétaux compostables* (Épluchures de fruits et de légumes, fleurs fanées, marc de café etc...)



Ce projet vous intéresse ? Dites-le nous !

Envoyez un mail à contact.dm@caenlamer.fr avec vos coordonnées et l'adresse de votre immeuble.

*Projet soumis à l'approbation des copropriétaires en assemblée générale.

LES DÉCHETS, TOUS CONCERNÉS !

caenlamer.fr pour en savoir +02 31 304 304

Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

✕ Habitat collectif :

Compostage en pied d'immeuble
= compostage partagé sur espace privé

Enquête médiateurs réalisée le 1^{er} juin 2023



Le compostage partagé



ADRESSE DE L'IMMEUBLE	NOM RESIDENCE	NBR LOGEMENTS	NBR USAGERS ESTIMES	SYNDIC / BAILLEUR	POSSIBILITE SUR ESPACE PRIVE
1a , 1b , 1c Rue Olympe de Gouges	Cavaliï	13 + 13 + 13	65	Le Strat	OUI
3 , 5 Rue Olympe de Gouges		24 + 22	75	Partelios	OUI
19 , 21 Rue de Lebisey , 2 , 4 Rue Thomas Edison	Au fil des Ondes	20 + 16 + 25 + 25	140	Citya	OUI
1 Allée Gay Lussac	La Chevalerie	60	100	Le Strat	NON
2 , 4 Allée Gay Lussac	Les Pommiers	9	15		OUI
1 , 2 , 3 Joseph Thompson	Domaine de Nacre	28 + 25 + 21	120	Citya	NON
2 Allée des Ecoles	Parc Gardenii	32	48	Inolya	OUI
1 Allé des Ecole , 4 rue François Langlois	Parc Gardenii	32 + 32	96	Le Strat	NON
11 b rue de lebisey		12	15	CITYA Jeanne d'Arc	NON
13 rue de la Grâce de Dieu	Les Grains Dorés	18+16+16	102	Aumond Gibon Prairie Sphinx Résidence (étudiants)	OUI
3 François Langlois (b, ter, quater)		2+2+2	9		NON
1,3,5,7 Allée Edouard Branly		6x4	36	Le Strat	OUI

Compostage partagé : récapitulatif

Pour qui ?

Les usagers habitant en immeuble ou résidence avec espaces verts ou d'un quartier disposant d'espaces verts

Les établissements avec de la restauration collective produisant moins de 5 tonnes/an

Comment ?

Identifier 2 référents de site

Valider le projet (en AG de copropriété, par le bailleur, par la commune ou par l'établissement)

Consignes de tri identiques au compostage individuel

Mise à disposition de 3 composteurs par l'intercommunalité (un pour le dépôt, un pour la maturation et un pour le structurant)



Son inconvénient : Ne convient pas aux déchets carnés ou de poissons

Compostage partagé : l'accompagnement



Soutien au déploiement des sites de compostage partagé

- Opérations de porte-à-porte et réunions informatives pour identifier deux référents de site au minimum
- Montage et installation des composteurs
- Mise à disposition de guides pratiques
- Composteurs, bioseaux, sécateurs, griffes, grilles anti-rongeurs fournis par Caen la mer



Accompagnement (avec prestataire)

- Inauguration
- Transfert
- Valorisation
- Remobilisation
- Suivi technique
- Animation du réseau des référents
- Formation



Collecte des déchets alimentaires

Pour qui ?

Les usagers n'ayant pas de jardin et ne pouvant pas accéder à un site de compostage partagé

Comment ?

En point d'apport volontaire, collecté 1 à 3 fois par semaine

Quels déchets ?

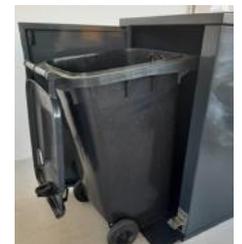
Tous les déchets alimentaires (y compris les restes d'assiettes, les déchets carnés ou de poissons)

Quel traitement ?

- Valorisation en plateforme de compostage industriel à Billy (SPEN-VEOLIA)
- Production de compost normé utilisé par les agriculteurs locaux
- Distribution de compost aux communes une fois par an

ou

- Valorisation en méthanisation à Biéville-Beuville (*Agri Méthanacre*)



Proposition d'emplacements de composteurs de quartier et de Points d'Apport Volontaire à Epron



Sites de compostage partagé et PAV à confirmer.

0 100 200 m



-  Proposition d'emplacement de composteurs de quartier
-  Proposition d'emplacement de Points d'Apport Volontaire de déchets alimentaires

Immeubles et inconteneurisés à Epron :

-  Immeubles avec impossibilité de composter dans la résidence
-  Immeubles avec possibilité d'implantation de composteurs dans la résidence

Merci de votre attention

**LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !**

RÉDUISONS, RECYCLONS, VALORISONS



Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

Quelques compléments

Rappel sur les consignes de tri des emballages

LE TRI
C'EST
EASY !*



TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES



**TOUS LES PAPIERS
ET LES CARTONS**



**TOUS LES EMBALLAGES
EN MÉTAL**

Tous les emballages et papiers



Quelques compléments

Rappel sur les consignes de tri des emballages en verre



Emballages en verre



